

## 2015, une année très politique

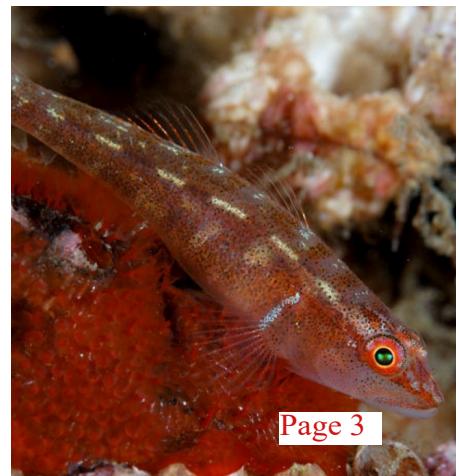


De la nouvelle majorité du conseil départemental à la visite du Premier ministre en passant par la nouvelle géographie communale, l'année qui s'achève a été chargée en événements politiques.

Page 2

## Biodiversité

Le lagon de Mayotte est riche de 2 nouvelles espèces



Page 3

## Faits divers

Week-end de Noël: la police face à de nombreuses violences à Mamoudzou



Page 5



Votre portail captif par



Alter 6.com  
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

**Rétro**

# 2015, une année très politique



*Soibahadine Ibrahim Ramadani élu président, à l'unanimité des 26 votants de la nouvelle assemblée*

**De la nouvelle majorité du conseil départemental à la visite du Premier ministre en passant par la nouvelle géographie communale, l'année qui s'achève a été chargée en événements politiques.**

Ce fut donc Soibahadine Ibrahim Ramadani. Et à l'unanimité. Comme toujours à Mayotte, il a fallu attendre la dernière minute et le vote des nouveaux élus départementaux réunis dans l'hémicycle le 2 avril pour connaître le nom du président et la composition réelle de la nouvelle majorité. Et la séance a réservé plus d'une surprise car ce président a fait le plein des 26 voix ! Prête à tout pour obtenir des vice-présidences, «l'opposition» n'est pas parvenue à ses fins.

La majorité droite-centre construite autour du président Ramadani a donc pu déclarer l'emploi comme priorité de la mandature... mais

peut-être plus l'emploi public. Faisant l'éloge de l'initiative individuelle, le président lors de sa 1ère sortie effectuée à Tsingoni a souhaité «un sursaut puissant et massif pour les jeunes, pour que la création de leur propre entreprise soit source d'activités, de richesses et d'emplois.» La majorité qui semble également vouloir jouer, enfin, son rôle dans le social est encore attendu sur les dossiers.

## Un Premier ministre dans l'hémicycle Bamana

Soibahadine Ibrahim Ramadani était le doyen des élus. Il succède à celui qui fut le benjamin 4 ans plus tôt. Pour Daniel Zaïdani, l'année est à marquer d'une pierre noire, malgré sa réélection à Pamandzi. Entamée par une agression au purin, elle fut aussi marquée par l'avancée d'épisodes judiciaires qui devraient marquer l'année 2016.

L'hémicycle du département a également accueilli le Premier ministre au mois de juin. Accompagné de la ministre de l'éducation nationale Najat Vallaut-Belkacem et de la ministre des outre-mer George Pau-Langevin (également à Mayotte en avril et en novembre), Manuel Valls, qui se souviendra longtemps du soleil de Mayotte, est venu signer le document stratégique Mayotte 2025 et le CPER, le contrat de plan Etat-Région. Une valse de chiffres, on parle de 350 millions d'euros sur 5 ans, et une volonté affichée de remettre de l'ordre, de la cadence et des perspectives dans une départementalisation qui laisse parfois les Mahorais un peu amers.

Manuel Valls a également choisi d'aborder de front la question de l'insécurité accordant à Mayotte un peloton de gendarmerie et 44 policiers de la PAF supplémentaires qui ont depuis pris leur poste... pour une année qui devrait battre tous les records en matière de (mauvais) chiffres de la délinquance.

## Mayotte, terre de campagne

D'autres personnalités sont venues à Mayotte cette année : Florence Robine, la numéro 2 du ministère de l'éducation nationale, la défenseure des droits des enfants Geneviève Avenard ou encore le président du CReFOM, le conseil représentatif des français de l'Outre-mer, Patrick Karam qui a installé la déclinaison mahoraise de l'institution avec Noussoura Soulaimana à sa tête.

Mayotte département est aussi désormais une terre de campagne incontournable, y compris pour les primaires. Alain Juppé ne s'y est pas trompé qui est venu à Mayotte

poser des jalons.

Du côté des communes aussi, la politique ne baisse jamais les bras. Les crises à répétition dans certaines majorités, comme à Bandraboua, Acoua et évidemment Sada, nous l'ont rappelé. Deux élections partielles également à Mtsangamouji où le maire (Les Républicains) sortant Saïd Maanrifa Ibrahima est réélu... Malgré des fraudes présumées de la liste perdante qui ont conduit à la mise en examen du 1er secrétaire fédéral du parti socialiste.

### La construction des interco'

A Dembéni, Ambdi Hamada Jouwaou reprend la mairie de 73 voix, renvoyant Soihibou Hamada dans une opposition active et qui compte bien se faire entendre. Le candidat malheureux continuera à bénéficier du soutien d'une de ses colistières, Sarah Mouhoussoune, nouvellement nommée au Conseil économique et social, au palais de la rue d'Iena à Paris.

Après la signature des contrats de villes, les communes vont faire à nouveau parler d'elles tout au long de l'année à venir. La nouvelle carte politique locale faite de 4 communautés de commune et d'une communauté d'agglomération va devenir effective dans les jours qui viennent. Locaux, personnels, budgets, beaucoup reste encore à définir... Qui a dit que 2016 serait moins politique que 2015 ?

RR

**LE JDM**

### Biodiversité

# Le lagon de Mayotte est riche de 2 nouvelles espèces



*Le Gobie nain du Mozambique ou Pleurosicya mossambica*  
(Image: Wiki Commons)

**La découverte a été faite par des experts venus assurer le suivi de la réserve nationale de l'îlot Mbouzi pour les naturalistes de Mayotte. Deux nouvelles espèces et probablement encore beaucoup d'autres à identifier.**

Longtemps éclipsée par les richesses de Madagascar ou La Réunion, la biodiversité de Mayotte ne cesse de nous offrir de belles surprises. C'est du côté du lagon que cette année se termine avec la découverte de deux nouveaux habitants, deux nouvelles espèces recensées pour la 1ère fois dans nos eaux.

La première s'appelle le «gobie nain du Mozambique» ou pour les

spécialistes le «Pleurosicya mossambica». On le connaît bien dans le Pacifique, du Japon à la Nouvelle-Calédonie en passant par les Marquises (Polynésie française). C'est aussi un habitué de notre région. Comme son nom l'indique, il a été décrit pour la 1ère fois sur les côtes du Mozambique par James Leonard Brierley Smith, un ichtyologiste (spécialiste des poissons) sud-africain. Ce gobie nain vit une existence paisible de la mer rouge jusqu'à l'Afrique-du-Sud mais il est particulièrement discret, et pour cause : il ne mesure que 3 centimètres. Son corps est rouge comme ses yeux avec parfois de petites bandes blanches et de grandes nageoires ventrales.

## Le spécialiste des poissons de Mayotte

Il n'avait encore jamais été observé à Mayotte et pourtant notre environnement a tout pour le séduire. Le gobie nain apprécie en effet particulièrement les récifs abrités, les coraux, les bénitiers et les algues jusqu'à 30 mètres de fond. Il a enfin la réputation d'être exemplaire dans l'éducation de sa progéniture, de la surveillance des œufs jusqu'à la protection de ses petits.

L'observation est due à Julien Wickel qui dirige un groupement d'experts en littoral et milieu marin dénommé Marex. Dès qu'il a croisé le Gobie nain, il savait qu'il n'avait jamais été répertorié chez nous. C'est en effet Julien Wickel qui a réalisé la liste des poissons de Mayotte. Mais pour assurer un cadre scientifique à l'observation, le muséum de Stuttgart a tout de même été appelé pour confirmation.

## Le prédateur des étoiles de mer

La 2e découverte s'appelle Paracorynactis hoplite. Il s'agit d'un «corallimorphe», une espèce en forme de corail, qui se fixe généralement dans les crevasses et les rebords des récifs coraliens jusqu'à 28 mètres de la surface. C'est à cet endroit qu'il trouve ses proies : les petits oursins, les concombres de mer et surtout les étoiles de mer et en particulier les étoiles dévoreuses de corail. «Il s'agit là d'une nouvelle d'importance puisque ceux-ci pourraient aider à réguler les pullulations d'étoiles de mer Acanthaster et ainsi diminuer les dégâts causés à l'écosystème corallien», se réjouissent les Naturalistes de Mayotte.

De fait, le Paracorynactis hop-

lite est le principal prédateur de l'Acanthaster. Dès que ses tentacules entrent en contact avec sa proie, ses cellules urticantes attirent sa victime vers sa bouche avant qu'elle ne soit entièrement digérée.

## Le suivi marin de la réserve de Mbouzi

Contrairement au Gobie nain, sa présence à Mayotte n'était pas évidente. On le trouve généralement bien plus à l'Est, dans les récifs coralliens d'Australie, d'Indonésie, de Malaisie ou encore des Philippines.

Pourtant pas de doute : s'il n'a été observé qu'une seule autre fois dans notre région, sur les côtes du Mozambique, c'était déjà par Julien Wickel, à qui on doit, là encore, la découverte. Cette fois, l'identification a été attestée par un des spécialistes mondiaux de l'espèce, le Dr Arthur Bos, professeur de biologie marine à l'université américaine du Caire.

Pour assurer ces observations, Julien Wickel était accompagné de Jean-Benoît Nicet, lui aussi membre de Marex. La structure créée à La Réunion rassemble des spécialistes qui interviennent depuis plus de 15 ans notamment dans l'océan Indien et les collectivités françaises d'Outre-mer. A Mayotte, ils étaient donc aux abords de l'îlot Mbouzi au début de ce mois de décembre pour assurer le suivi de la partie marine de la réserve, un travail déjà effectué en 2010. Des découvertes qui offrent une preuve supplémentaire de la richesse encore largement méconnue de notre lagon.

RR

## Mariages

### «Trois Manzarakas pour une lune de miel» : appel à candidature pour un concours



L'affiche du 4e salon du mariage qui s'est tenu en avril 2015

Le prochain Salon du mariage organisé par l'association Entreprendre au féminin est prévu du 8 au 10 avril 2016 et il sera marqué par un concours intitulé «3 Manzarakas pour une lune de miel». L'association est donc à la recherche de 3 futures mariées pour «mettre en compétition le plus beau jour de leur vie, à savoir leur mariage», indique l'association.

L'idée est que les mariés filment leur mariage pour ensuite soumettre la vidéo à un jury qui récompensera le mariage qui reflètera le mieux, selon lui, la tradition mahoraise. Quatre critères seront retenus : le lieu du mariage, l'organisation et l'ambiance, la robe de la mariée et le repas.

Le couple gagnant partira en voyage pour une destination qui reste encore une surprise.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter, l'association Entreprendre au Féminin au 0639.22.19.20 ou par mail [efmayotte@gmail.com](mailto:efmayotte@gmail.com)

**LE JDM**

## Faits divers

# Week-end de Noël: la police face à de nombreuses violences à Mamoudzou



Commissariat de police Mamoudzou

**Vols, violences, agressions, la police parle «d'activité soutenue» pour le long week-end qui vient de s'achever.**

Le week-end a été particulièrement difficile à Mamoudzou sur le front des vols et des violences. Aux Hauts-Vallons, ce devait être un moment de détente pour un couple illégitime. Il s'est transformé en agression violente lorsque deux jeunes hommes armés de chombos ont fait irruption autour de la voiture que les amants avaient garée dans un terrain vague.

Il était 19h30 ce 25 décembre lorsque les agresseurs ont d'abord dépouillé leurs victimes, prenant les bijoux de madame et le téléphone de monsieur. Et lorsque l'homme a pris la fuite, le vol a dégénéré en agression sexuelle «mais l'auteur ne parviendra pas à ses fins», indique la police. Les agresseurs ont alors disparu dans la nature. La police poursuit ses investigations.

Une autre agression sexuelle s'est

déroulée dans la nuit de samedi à dimanche dans la rue du commerce, une dizaine d'individus s'en prenant à une femme. C'est d'abord son mari qui a alerté les policiers avant que la victime vienne déposer plainte, en état de choc. Deux des agresseurs présumés ont été interpellés par la BAC, porteurs de cannabis et d'un poinçon. L'enquête se poursuit tandis que les deux personnes arrêtées ont été placées en garde à vue.

## De nombreux vols

Les vols violents ont également été nombreux durant ces 4 derniers jours. Dans la zone Nel, le 24 décembre 2015 à 20h20, une femme a été agressée dans une station de lavage. Un individu armé d'une machette l'a obligé à lui remettre son téléphone portable, alors qu'un 2e homme lui prenait son argent avant que 2 autres malfrats ne fouillent le véhicule. Le butin : un passeport, un permis de conduire, une carte bancaire. Les individus ne parvenant pas à voler

le véhicule sont alors repartis tranquillement à pied. Les quatre sont activement recherchés.

Samedi, au milieu de la nuit, un autre délinquant a eu moins de chance. La brigade du commissariat de police l'a surpris en train de commettre un vol dans un véhicule stationné sur le parking d'une boîte de nuit. Une des vitres de la voiture avait été brisée. L'individu alcoolisé a été placé en garde à vue avant d'être reconduit à la frontière.

## Des violences pour un téléphone

Arrestation également d'un jeune homme qui faisait partie d'une bande d'une quinzaine d'individus. Le groupe avait commis une agression violente pour un téléphone portable et un sac. La victime s'est rendue à l'hôpital pour y recevoir des soins et bénéficier d'une ITT de 2 jours. 20 minutes après le dépôt de la plainte, un des voleurs présumés a donc été arrêté alors que le reste du groupe parvenait à prendre la fuite. Le téléphone et le sac ont été retrouvés à proximité par les policiers. L'agresseur a été placé en garde à vue et les investigations se poursuivent.

Interpellation enfin de 4 autres individus dans la nuit de samedi à dimanche. Ils ont été arrêtés au rond-point du stade à Cavani et reconnus formellement par leurs victimes. Avec une dizaine d'autres jeunes, ils avaient volé et roué de coups deux personnes. Trois équipes de police dépêchées sur place ont permis cette interpellation. Un des individus était porteur d'un couteau avec une lame d'environ 30 centimètres. Les deux victimes, blessées, ont déposé plainte et là encore, les investigations se poursuivent.

Océan Indien

# Présidentielles aux Comores: Sambi sorti de la liste des 25 candidats



*La Cour constitutionnelle comorienne valide 25 candidatures à la présidentielle de 2016 (Photo: CENI)*

**La Cour constitutionnelle comorienne a statué sur les 28 dossiers de candidatures pour l'élection présidentielle qui doit se tenir le 21 février prochain dans les îles voisines. Trois candidatures ont été retoquées dont celle de l'ancien président Ahmed Sambi.**

Ce n'est pas vraiment une surprise mais c'est désormais officiel. L'ancien président comorien Ahmed Abdallah Sambi ne pourra pas être candidat à l'élection présidentielle des Comores. Après des mois de polémique, la Cour constitutionnelle de Moroni a tranché. Les interprétations vont bon train pour expliquer cette décision. La première porte sur l'aspect «tournant» de l'organisation politique nationale qui revient donc en 2016 à la Grande Comore, sans pour autant que l'on sache si l'on parle des élections ou de la présidence. Mayotte, revendication territoriale

constante de l'Union des Comores, est sortie de fait du processus.

Ahmed Abdallah Sambi, qui fut le 5e président de l'Union des Comores de 2006 à 2011 lorsque le premier tour de la présidentielle s'était déroulé à Anjouan, a semble-t-il accepter cette décision de la Cour constitutionnelle. Il a en effet affirmé qu'il ne ferait pas appel de la décision d'une institution que, selon lui, «a choisi d'être la porte-parole d'une vision étriquée de la nation comorienne».

L'ex-président pourrait soutenir un de ses fidèles alliés en politique, Fahmi Saïd Ibrahim, député et leader du parti PEC. Les colistiers du député sont en effet tous membres du parti Juwa, dont le leader n'est autre qu'Ahmed Abdallah Sambi.

En plus de Sambi, la Cour a également rejeté deux autres candidatures pour cause de non-respect de l'âge, un candidat et ses vice-pré-

sidents doivent avoir 40 ans révolus, ou d'inscription sur le nouveau fichier électoral biométrique.

La campagne va donc pouvoir réellement commencer autour des 25 tickets, 25 candidats à la présidence entourés chacun de 3 vice-présidents pour chacune des 3 îles de l'Union. Ce sont donc deux mois intenses, d'alliances et de scissions qui s'annoncent.

Parmi ces 25 tickets, on compte 18 candidats qui s'affichent avec des étiquettes de partis politiques et 7 candidats indépendants. On y retrouve l'actuel maire controversé de Moroni Mohamed Daoudou, l'avocat franco-comorien Saïd Larifou, l'ancien ministre et président de l'île de Grande Comore, Mohamed Abdoulohab ou encore Hamidou Bourhane, président de l'Assemblée nationale jusqu'en janvier dernier qui se présentait comme l'héritier politique de Sambi avant de rompre avec lui.

## Une seule femme candidate

Un autre ancien président, Azali Assoumani prédécesseur de Sambi, est également dans la course. Le président Azali avait pris le pouvoir sur un coup d'Etat en 1999 pour «la sauvegarde de l'intégrité territoriale» lors de la crise de séparatisme, avant d'être élu président en 2002.

D'autres que l'on peut considérer comme des vétérans de la politique sont également en lice, comme Saïd Ali Kemal Ed-Dine qui fut le premier ambassadeur des Comores en France en 1978, Mtara Maecha, ancien ministre des affaires étrangères ou encore Nassor Mohamed Ali, premier directeur des douanes des Comores et ex-ministre des Finances d'Ahmed Abdallah Abderemane.

La seule candidature féminine pour ces présidentielles aux Comores est celle de Moinaécha Youssouf Abdou, qui se présente en indépendante.

Le scrutin est donc prévu pour le 21 février 2016.

RR

**La liste des candidats retenus, diffusée par la CENI, la commission électorale nationale indépendante :**

1 – Azali Assoumani – CRC – Vp Anjouan Moustadroine Abdou – Vp Mohéli Abdallah Said Sarouma – Vp Ngazidja Djaffar Ahmed Said Hassane

2 – Mouigni Baraka Said Soilahi – RDC – Vp Anjouan Mohamed Djaanfari – Vp Mohéli Chambane Bacar – Vp Ngazidja Ibrahim Ali Mzimba

3 – Assoumany Aboudou – URANGO – Vp Cheick Alaoui – Vp Mohéli Said Attoumani Madi – Vp Ngazidja Mmadi Ali

4 – Mohamed Ali Soilahi – UPDC – Vp Anjouan Nourdine Bourhane – Vp Mohéli Mahamoudou Abiamri – Vp Ngazidja Houmed Msaidié

5 – Abdouloihabi Mohamed – APSI – Vp Anjouan Abdallah Said Abbasse – Vp Mohéli Soulé Ahamada Madi – Vp Ngazidja Said Omar Said Hassane

6 – Youssouf Said Mahazi – Indépendant – Vp Anjouan Mouzaoir Habibou Amir – Vp Mohéli Yachourty Abdoulrazakou – Vp Ngazidja Ali Ahamada

7 – Said Hachim Achiraffi – CADIM – Vp Anjouan Halifa Houmadi – Vp Mohéli Abdourahamane Madi – Vp Ngazidja Mzé Mohamed

8 – Allaoui Said Hamidou – ULEZI – Vp Anjouan Anfina Houmadi – Vp Mohéli Faissoili Abdouhaffarou – Vp Ngazidja Said Radjabou

9 – Nassor Mohamed Ali – Indépendant – Vp Anjouan Abdou Mohamed – Vp Mohéli Chahalane Mohamed Abdillah – Vp Ngazidja Moinsoibou Moissuli

10 – Mohamed Ali Soilahi – UPDC – Vp Anjouan Jaffar Mohamed – Vp Mohéli Chourayiki Bacar Soilahi – Vp Ngazidja Youssouf Abdoulhalik Fakhriddine

11 – Mohamed Daoudou – ORANGE – Vp Anjouan Saendou Djazila- Vp Mohéli Ben Massoundi Rachid – Vp Ngazidja Mahamoudou Hodari

12 – Said Ibrahim Fahmi – Indépendant – Vp Anjouan Bacar Abdou Dossar – Vp Mohéli Mohamed Elhad Hassane – Vp Ngazidja Djaffar Mohamed Ahmed

13 – Cheikh Ahmed Said Abdourahmane – MDC – Vp Anjouan Ali Mohamed Abdou – Vp Mohéli Ali Ilyassa Mzé – Vp Ngazidja Mbapandza Ibrahim Aminata

14 – Larifou Said – RIDJA – Vp Anjouan El-Habib Ben Ali Said – Vp Mohéli Abdou Malida – Vp Ngazidja Mohamed Ahamada Baco

15 – Bourhane Hamidou – Indépendant – Vp Anjouan Mohamed Sayar – Vp Mohéli Hassan Hadji – Vp Ngazidja Moindjié Mohamed Moussa

16 – Mohamed Mohamed Ali Dia – Komor Ya Leo Na Messo – Vp Anjouan Naoioui Jean-Slim – Vp Mohéli Attoumane Mhoma – Vp Ngazidja Ahamada Issimaila

17 – Maecha Mtara – RND/Renovateur – Vp Anjouan Abdallah Abdérémane – Vp Mohéli Abdou Satar Mihidjay – Vp Ngazidja Mohamed Moumini Ibrahim

18 – Said Ali Kemal Ed-Dine – SHUMA – Vp Anjouan Said Ibrahim – Vp Mohéli Moirab Attoumani – Vp Ngazidja Ahamada Tadjiri

19 – Youssouf Abdou Moinaécha – Indépendante – Vp Anjouan Kaambi Houmadi – Vp Mohéli Mohamed

Abdou Ali – Vp Ngazidja Abdourahmane Mougni Mlanao

20 – Salim Saadi – Indépendant – Vp Anjouan Zaki Mahamoud – Vp Mohéli Chamassi Mouridi – Vp Ngazidja Soulaimana Cheikh Abdillah

21 – Mahamoud Ahmed Wadaane – RIFAIID Comores – Vp Anjouan Bacar Ahmed Hachim- Vp Mohéli Bacari Madi – Vp Ngazidja Abbas Imamou

22 – Mohamed Issimaila – Indépendant – Vp Anjouan Mohamed Abdou Nas sim – Vp Mohéli Charif Abdallah Ben Mohadji – Vp Ngazidja Said Athoumane Said Ali

23 – Ibrahima Hissani Mfoihaya – UPDC – Vp Anjouan Zaitoune Mounir – Vp Mohéli Attoumane Mhoma Hamadi – Vp Ngazidja Ahamed Abdou Chacour

24 – Said Ahmed Said Ali – UDVIMA – Vp Anjouan Mohamed Chaher Ben Said Massoundi – Vp Mohéli Abdoul Khaffar Mohamed – Vp Ngazidja Nasseridine Ali

25 – Mzé Abdou Soulé El-back – PSDC/DUDJA – Vp Anjouan Salim Abdou – Vp Mohéli Issoufa Madi Msa – Vp Ngazidja Maoulana Abdallah

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.